

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : R-4034-2018 (Phase 3)

INTRAGAZ, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, société en commandite dûment constituée en vertu des lois du Québec et ayant sa principale place d'affaires au 6565, boul. Jean-XXIII, en la ville de Trois-Rivières, dans le district de Trois-Rivières, province de Québec, agissant aux fins des présentes par son commandité Intragaz inc., corporation régie par la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec), ayant son siège social à la même adresse; (ci-après la « Demanderesse » ou « Intragaz »)

AFFIDAVIT

Je soussigné, **ROCK MAROIS**, faisant affaires au 6565, boul. Jean-XXIII, en les ville et district de Trois-Rivières, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis président d'Intragaz;
2. J'ai connaissance des faits allégués dans la « 6^{ième} Demande amendée afin d'obtenir l'autorisation de procéder à des investissements dans le but d'accroître la capacité du site d'emménagement de Pointe-du-Lac et demande d'examen d'un projet de construction de pipeline et Demande relative à l'approbation du montant et de la date d'entrée en vigueur du cavalier tarifaire »;
3. Tous ces faits allégués sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ à Baie de Bouctouche
au Nouveau-Brunswick, ce 6^{ième} jour
d'août 2020 :

ROCK MAROIS

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi par
un moyen technologique à Brossard, ce 6^{ième} jour
d'août 2020

Karine Martins #225 989
Commissaire à l'assermentation pour le Québec
et pour l'extérieur du Québec